

REPUBLIQUE DU SENEGAL

N°

/MFPRSP/DGFP/DGC/DENS/B12

*Un Peuple – Un But – Une Foi*Ministère de la Fonction publique,
de la Rationalisation des Effectifs
et du Renouveau du Service public*mnd***OBJET** : régularisation**LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DU RENOUVEAU DU SERVICE PUBLIC,**

VU la loi n°61-33 du 15 juin 1961 relative au statut général des fonctionnaires, modifiée ;
 VU le décret n°77-987 du 14 novembre 1977, portant statut particulier du cadre des
 fonctionnaires de l'Enseignement, modifié ;
 VU le dossier de l'intéressé,

ARRETE :

Article premier.- Les dispositions de la décision n°023387/MFPRSP/DGFP/DGC/DENS/B12
 du 30 .09. 2020 portant engagement, sont en ce qui concerne Monsieur Olivier Pascal MANDIAMY,
 né le 03/08/1980 à Mampatim, rapportées.

Article 2.- Monsieur Olivier Pascal MANDIAMY, né le 03.08.1990 à Mampatim, contractuel chargé
 de cours, titulaire du certificat d'aptitude à l'enseignement pratique (CAEP), session de 2018, est
 nommé et titularisé, ainsi qu'il suit, dans le corps des maîtres d'enseignement technique et
 professionnel, hiérarchie B3, conformément aux dispositions du décret n°77-987 du 14 novembre
 1977, modifié :

Grade et échelon	Date d'effet
METP.2CL.1ECH	01/10/2018

Article 3.- Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.



Mariama SARR